

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

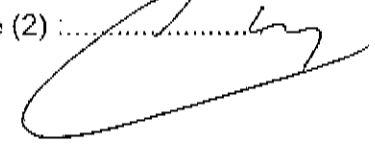
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Le 19/02/2013

Identité du responsable pour le réseau : (2)
Didier LETURCO, DGA

Date et signature (2) : 

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Œnologie : France – climat océanique et continental 2

CODE DE L'U.F. (3) : <i>421414091 E1</i>	CODÉ DU DOMAINE DE FORMATION (4) : <i>401</i>
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..2... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation (3) : 41 14 17 021 E1	Code du domaine de formation : (4) 401
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
œnologie : technologie	CT	B	30
œnologie : laboratoire	CT	S	34
2. Part d'autonomie		P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 27/03/2013.....

Signature :



- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit CG ? CCS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**FINALITES
DE L'UNITE DE FORMATION**
Oenologie : France – climat océanique et continental 2
« Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie »

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences techniques spécifiques de base des régions viticoles vues dans le cadre du programme :

- décrire les principales caractéristiques des régions viticoles françaises vues dans l'unité de formation,
- synthétiser la législation des régions viticoles vues,
- proposer des accords mets et vins propres aux régions vues.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES
DE L'UNITE DE FORMATION
Œnologie : France – climat océanique et continental 2
« Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie »**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- de décrire l'importance des pratiques viticoles sur la qualité des vins ;
- de préciser les phases de vinification pour la détermination des différents types de vin ;
- d'identifier les caractéristiques d'une bonne cave à vin ;
- d'appliquer les techniques d'analyse d'un vin à travers la dégustation.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation à l'étude des vins »

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT
DE L'UNITE DE FORMATION**
Oenologie : France – climat océanique et continental 2
« Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie »

Pas de recommandation particulière

**PROGRAMME DU (DES) COURS
DE L'UNITE DE FORMATION**
***Oenologie* : France – climat océanique et continental 2**
«Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie»

PROGRAMME DU COURS

Technologie :

L'étudiant sera capable de :

- situer géographiquement ces régions viticoles en France ;
- commenter les facteurs géologiques, climatiques et d'encépagement de chaque région ;
- expliquer les différentes particularités législatives et organoleptiques des vins qui y sont produits ;
- Identifier les principales appellations spécifiques des régions vinicoles ;
- découvrir d'éventuelles vinifications particulières.

Laboratoire :

L'étudiant sera capable de :

- décrire une dégustation organoleptique des divers vins dégustés ;
- rédiger des fiches de dégustation en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- proposer des accords mets et vins.

**CAPACITES TERMINALES
DE L'UNITE DE FORMATION**
***Œnologie* : France – climat océanique et continental 2**
«Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie»

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de préciser les principales caractéristiques des régions viticoles françaises vue dans l'unité de formation ;
- de synthétiser la législation en cours dans les divers régions vinicoles ;
- de rédiger une fiches de dégustation avec pertinence vis à vis des vins dégustés ;
- de proposer des accompagnements judicieux en rapport avec les régions vinicoles vues.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- Le niveau de précision pour décrire les caractéristiques et la législation des régions vues dans le cadre de l'unité de formation ;
- La finesse de l'analyse lors de la dégustation d'un vin ;
- Le niveau pertinence dans l'accord des mets et vins.

**PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS
DE L'UNITE DE FORMATION**
Œnologie : France – climat océanique et continental 2
« Sud-ouest – Bordeaux – Val de Loire – Champagne – Jura – Savoie »

Le chargé de cours sera un enseignant.